

L'investissement responsable peine à se faire connaître



© 2024 Les Echos Publishing

Selon un sondage récent, 73 % des Français n'ont jamais entendu parler des labels liés à l'investissement responsable.

Private equity : Bpifrance lance un nouveau fonds accessible aux particuliers



© 2024 Les Echos Publishing

Afin d'aider les PME-ETI à se financer, Bpifrance lance un fonds de capital-investissement dont le ticket d'entrée est fixé à 500 €. Un fonds qui peut être logé notamment dans un compte-titres, un PEA, une assurance-vie ou un PER.

Le crowdfunding montre quelques signes de faiblesse



© 2024 Les Echos Publishing

France FinTech, association dont la mission est notamment de représenter les fintechs françaises, a publié son premier baromètre portant sur le crowdfunding. Et à la lecture de celui-ci, on observe que la pratique du crowdfunding connaît certaines difficultés. En effet, après avoir interrogé plus d'une cinquantaine de plates-formes de crowdfunding, on constate que la collecte s'élève à 830 millions d'euros seulement au 1^{er} semestre 2024, pour un total de 46 204 projets (64 556 projets au 1^{er} semestre 2023), soit un repli de 25 % par rapport au 1^{er} semestre 2023 qui affichait une collecte de 1 106 millions d'euros. Selon France FinTech, cette chute de la collecte s'explique notamment par le repli de l'immobilier qui constitue une part importante de la collecte en crowdfunding depuis quelques années. Au 1^{er} semestre 2024, l'immobilier représente tout de même 55 % de la collecte globale en financement participatif.

Précision : le crowdfunding est une méthode de financement alternative qui met en relation, le plus souvent via des plates-formes internet, des porteurs de projets cherchant à se faire financer et des personnes désirant les soutenir. Il se

présente principalement sous trois formes : le don avec ou sans contrepartie, le prêt avec ou sans intérêt et la souscription de titres.

Un risque de non-remboursement

Comme le souligne le baromètre, le crowdfunding sous forme de prêts présente différents risques, et plus particulièrement un risque de non-remboursement. Un risque qui s'est particulièrement manifesté pour des projets de financement d'opérations immobilières. Dans le détail, fin 2023, entre 2 et 4 % des projets immobiliers ont subi un coup d'arrêt conduisant à la perte totale des sommes versées par les investisseurs. 4 à 6 % des projets ont basculé en procédure collective. Et entre 15 et 20 % des projets immobiliers ont connu un retard de plus de 6 mois.

À l'inverse, les projets liés aux énergies renouvelables ont été très résilients et ne déclarent quasiment aucune procédure collective ou perte. Et la proportion de dossiers en retard reste marginale. Le financement des TPE/PME connaît une situation contrastée avec une hausse sensible des procédures collectives qui atteignent la tranche de 6 à 8 % des dossiers en cours.

© 2024 Les Echos Publishing

Insaisissabilité de la résidence principale : et en

cas de cessation d'activité ?



© 2024 Les Echos Publishing

La résidence principale d'un entrepreneur individuel placé en liquidation judiciaire est insaisissable par ses créanciers professionnels même après qu'il a cessé son activité professionnelle.

Épargne retraite : France Assureurs fait le bilan



© 2024 Les Echos Publishing

Les cotisations versées par les Français en 2023 sur leurs contrats d'épargne retraite ont progressé de 13,1 % par rapport à 2022.

La taxe foncière 2024, c'est pour bientôt !



© 2024 Les Echos Publishing

Les particuliers, propriétaires ou usufruitiers d'un bien immobilier (maison, appartement...) au 1^{er} janvier dernier, sont en principe redevables d'une taxe foncière pour 2024, que ce logement soit utilisé à titre personnel ou loué.

Précision : si un propriétaire vend son bien immobilier en cours d'année, il reste redevable de la taxe foncière pour l'année entière. Cependant, il peut convenir avec l'acheteur, dans l'acte de vente, d'un partage de cette taxe.

Le montant de la taxe est calculé en multipliant la valeur locative du bien par le taux voté par la collectivité territoriale. À ce titre, les propriétaires doivent s'attendre cette année à une hausse de la valeur locative de leur logement de 3,9 %. Quant au taux, une large majorité de communes (82,1 %) a choisi de reconduire celui de 2023.

La date limite de paiement de la taxe figure sur les avis d'impôt mis à la disposition des contribuables dans leur espace sécurisé du site internet www.impots.gouv.fr. Elle est fixée, en principe, au 15 octobre. Sachant que lorsque le règlement intervient en ligne, cette date est reportée au 20 octobre avec un prélèvement effectif le 25 octobre. Le paiement en ligne étant obligatoire lorsque le montant de la taxe excède 300 €.

Point important, les entreprises, propriétaires ou usufruitières d'un bien immobilier (bâtiment professionnel, atelier, parking...) au 1^{er} janvier 2024, sont également redevables de la taxe foncière, sauf cas d'exonérations.

© 2024 Les Echos Publishing

Acheter ou louer sa résidence principale ?



© 2024 Les Echos Publishing

Une étude a calculé le temps nécessaire pour qu'un achat immobilier s'avère plus rentable qu'une location.

Assurance-vie : quel est le rôle d'une garantie plancher ?



© 2024 Les Echos Publishing

La garantie plancher est une option qui permet aux bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie multisupports de percevoir, lors du décès, au minimum le capital investi par le souscripteur.

Quand une proposition de redressement fiscal est envoyée par courriel



© 2024 Les Echos Publishing

Selon les juges, l'administration fiscale peut valablement notifier une proposition de redressement à un contribuable par courriel dès lors qu'elle justifie de cette notification par des modes de preuve offrant des garanties équivalentes à un envoi par LRAR.

Loyers impayés : comment invoquer la solidarité des dettes ménagères entre époux



© 2024 Les Echos Publishing

Dans le cadre d'une action en paiement de loyers impayés intentée contre des époux, c'est au bailleur de prouver que le logement loué sert bien à l'habitation du couple.